

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 R. 225 Désignation d'une représentante de la Ville de Paris au sein de la Société anonyme d'économie mixte locale des Pompes funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 7 octobre 2014 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Est désignée pour représenter la Ville de Paris au sein de la Société anonyme d'économie mixte locale des Pompes funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF) :

Conseil d'administration :

- Mme Sylvie CEYRAC, titulaire en remplacement de Mme Nathalie FANFANT, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.